

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024**  
**COMMUNE DE ROUCY**

La réunion a débuté le 18 novembre 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire, Madame BERNARD EVELYNE.

**Membres présents :**

Madame BERNARD EVELYNE  
Monsieur CHARLES DOMINIQUE  
Madame COUNOT SYLVIE  
Madame GILLIER Helene  
Monsieur HOPIN DIDIER  
Monsieur MANTEL Thierry  
Monsieur POIRET MATHIEU  
Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE  
Monsieur PURUS SEBASTIEN

**Membres absents représentés :**

-

**Membres absents :**

Monsieur LACHAMBRE THIBAUT

Secrétaire de séance : Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

20\_2024 - Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques prévoyance et santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG

21\_2024 - Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration SPL-XDEMAT

22\_2024 - Autorisation à donner au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

23\_2024 - Implantation de l'antenne mobile

24\_2024 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT renouvellement de la convention de prestations intégrées

- Questions diverses

---

Monsieur Gain, de la société Circet mandatée par Orange, est présent en début de réunion afin de présenter au Conseil municipal le dossier du projet de l'implantation d'une antenne mobile sur la commune. Après avoir répondu à toutes les questions posées par le Conseil, Monsieur Gain quitte la séance.

Le Procès-verbal du dernier conseil en date du 23 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**20\_2024 - Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG**

Le conseil décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 02 pour le risque santé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025. En regard de la prise en charge du financement des risques prévoyance instaurée en 2009, le Conseil municipal décide à l'unanimité que le montant mensuel de la participation pour le risque santé sera, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 de 15.00 € par agent.

**9 voix pour**

**21\_2024 - Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration SPL-XDEMAT**

Après examen du rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2023 de la société SPL XDEMAT, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce rapport et donne acte à Madame le Maire de cette communication

**9 voix pour**

**22\_2024 - Autorisation à donner au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Afin de permettre à la commune de régler les factures d'investissements avant l'adoption du budget 2025, Madame le Maire demande au Conseil de faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur de 25% du budget 2024 soit 80 940 € (25% de 323 760 €), considérant l'intérêt de cette mesure pour le bon déroulement des projets et investissements de la commune.

**9 voix pour**

**23\_2024 - Implantation de l'antenne mobile**

À la suite de la présentation détaillée du projet par la société Circet en début de réunion, Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de cette antenne afin d'apporter une connexion de qualité pour les communes de Roucy et Concevreux. Le projet d'implantation de cette antenne fait apparaître que le seul endroit possible serait au carrefour des deux départementales D22 et D19 à l'entrée de la commune de Roucy, sur le territoire de la commune de Concevreux. Cette couverture réseau performante est aujourd'hui essentielle pour répondre aux besoins en matière surtout de sécurité mais aussi de communication, d'attractivité sociale et économique.

**9 voix pour**

<b>24_2024 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT renouvellement de la convention de prestations intégrées</b>
--

La convention de prestations intégrées avec la société SPL-XDEMAT arrive à échéance au 31 décembre 2024. Il convient donc pour bénéficier des outils de dématérialisation proposés par cette société de la renouveler pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

### **9 voix pour**

#### **Questions diverses**

Afin de préparer le budget 2025 de la commune, les devis établis par les sociétés KATEC et ATP sont présentés au Conseil pour la réfection de la voirie Rue Porte St Pierre et rue de Frévat ainsi qu'un devis concernant la réhabilitation du trottoir et du caniveau au niveau du 35 Rue de la Fontaine.

Le remplacement du tracteur est toujours à l'étude en attente du transfert ou non de la compétence de l'assainissement par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

La chaudière gaz de la salle des fêtes est hors service depuis samedi 16 novembre. En regard de l'ancienneté (26 ans) de ce matériel et des dégradations constatées, il est procédé à son remplacement. Montant du devis : 4 977.67 €.

Les travaux de rénovation de la grande salle de la mairie par le chantier l'insertion de la communauté de communes sont commencés et devraient se terminer vers le 20 décembre.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h10.

Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE  
Secrétaire de séance

Madame BERNARD EVELYNE,  
Maire